

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 35

Représentés : 0

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune au cours de l'année 2020

L'An deux mille vingt et un, le huit avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en visioconférence en application de l'article 2 de la LOI n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, PORCHERON Jean-Claude, LHOSTE Roger, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, KEFIFA Zahira, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2241-1,

Considérant qu'il doit être établi chaque année un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune,

Vu le tableau récapitulatif des cessions et acquisitions,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : après vote sur la présentation du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Commune de sa communication, conformément aux dispositions législatives de l'État relatives aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune par celle-ci ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec elle pour l'année 2020.

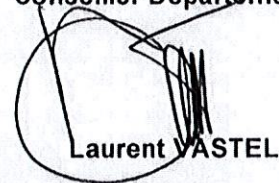
Article 2 : ce bilan sera annexé au compte administratif 2020.

Article 3 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Conseiller Départemental


Laurent VASTEL



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 19/04/21


Publication/Affichage du 19/04/21 au 20/06/21

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services



DEL210408_6

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
 Reçu en préfecture le 19/04/2021
 Affiché le 
 ID : 092-219200326-20210408-DEL210408_6-DE

ACQUISITIONS 2020

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant H.T. / Hors Frais
DEUX LOTS DE COPROPRIETE CORRESPONDANT A UN LOCAL COMMERCIAL DE 132,10 M2	87 RUE BOUCICAUT	Section : M Numéro : 405	Consorts TEYSSÉDRE	VILLE DE FONTENAY AUX ROSES	PREEMPTION DANS LE CADRE D'UNE VENTE	200 000,00 €
PARCELLE DE TERRAIN DE 69 M2	27 RUE GEORGES BAILLY	Section : P Numéros : 224	M. François AUER Mme. Florence, BOUCHER épouse AUER	VILLE DE FONTENAY AUX ROSES	ECHANGE SANS SOULTE	- €
TOTAL ACQUISITIONS						200 000,00 €

CESSIONS 2020

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
PARCELLE DE TERRAIN DE 69 M2	5 RUE DE L'AVENIR	Section : P Numéros : 222	VILLE DE FONTENAY AUX ROSES	M. François AUER Mme. Florence, BOUCHER épouse AUER	ECHANGE SANS SOULTE	0 €